

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDELLE**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un septembre à 18h30 à Charleval, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

Nombre de délégués	Étaient présents :	
En exercice : 48	Amfreville les Champs	M. Cordier,
	Bacqueville	M. Collette,
	Beauficel-en-Lyons	M. Pillet,
	Bosquentin	Mme Fouquet,
Présents : 37	Bourg Beaudouin	M. Halot,
Votants : 43	Charleval	Mme Héquet, MM. Emo, Calais,
	Douville/Andelle	M. Cramer,
	Fleury-la-Forêt	M. Godebout,
	Fleury sur Andelle	M. Vieillard.R,
	Flipou	M. Cousin,
	Houville-en-Vexin	M. Lebreton,
	Le Tronquay	Mme Marteau,
Date de convocation :	Les Hogues	Mme Bachelet,
Le : 15 septembre 2023	Letteguives	
	Lilly	Mme Lancien,
	Lisors	M. Herbin,
	Lorleau	Mme Grouchy,
	Lyons-la-Forêt	M. Baldari,
	Ménesqueville	Mme Féret,
	Perriers/Andelle	Mme Dupart, MM. Duval, Mutel,
	Perruel	M. Quéné,
	Pont Saint Pierre	Mme Lavigne, M. Hébert,
	Radepont	M. Minier,
	Renneville	M. Vieillard G.,
	Romilly/Andelle	MM. Chivot, Romet, Dulondel,
	Rosay-sur-Lieure	
	Touffreville	Mme Malhaire,
	Val d'Orger	M. Blavette,
	Vandrimare	MM. Bézirard, Dechoz,
	Vascoeuil	M. Moëns.

Étaient excusés : M. Bonneau, M. Defrance, Mme Cissé, M. Gavelle, M. Ziélinski.

Pouvoirs : M. Béharel à M. Halot, Mme Biville à M. Romet, Mme Dalissier à M. Calais, Mme Grégoire à Mme Fouquet, Mme Jullien à M. Chivot, Mme Le Tourneur à M. Dulondel, M. Vieux à M. Collette.

Tourisme : autorisation de commercialiser des prestations pour les clientèles de « groupes » pour l'Office de tourisme Lyons Andelle, en dehors de son territoire de compétence

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission tourisme et culture en date du 7 septembre 2023 ;

L'Office de tourisme Lyons Andelle est immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours depuis 2019. À ce titre, il exerce la commercialisation de produits à destination d'une clientèle de « groupes » sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes Lyons Andelle.

Afin de développer le chiffre d'affaires réalisé grâce à cette activité, source d'auto-financement pour la structure, l'Office de tourisme Lyons Andelle souhaite élargir sa gamme de produits en commercialisant des sites de visite à proximité du territoire Lyons Andelle. Ces sites sont le Domaine de Merval et le Château de Martainville.

Ces sites sont situés sur des territoires où l'Office de tourisme de compétence n'exerce pas de missions de commercialisation. Il est donc nécessaire de contractualiser avec chacun de ces sites afin de les intégrer au sein de l'offre « groupes » de l'Office de tourisme.

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,

- autorise l'Office de tourisme Lyons Andelle à exercer la commercialisation des sites susnommés,
- autorise le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet.

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,



Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.

La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.